

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration
du 27 septembre 2012**

le Conseil d'Administration :

M. PÉLIEU, Président présent

Collège n° 1 (Conseil Général) :

- J. DURRIEU	présente
- F. FORTASSIN	présent
- G. DUFAURE	présent
- R. DUBERTRAND	présent
- F. DUTOUR	présent
- B. VERDIER	présent
- M.J. BEDOURET	excusée
- J. GUILHAS	excusé

Collège n° 2 (Maires) :

- B. SOUBERBIELLE (Betpouey)	présent
- B. LUSSAN (Tostat)	présent
- D. LACASSAGNE (Sinzos)	représenté par M. CERES, Conseiller Municipal
- P. VIGNES (Laloubère)	présent
- F.J. LAFFONT (Ilhet)	présent

Collège n° 3 (EPCI) :

- G. VIDAILHET (Com. de Communes d'Aure)	présent
- J. DURRIEU (Com. Com de St Laurent de Neste)	représentée par J. ESQUERRE (VP)
- H. FORGUES (Com. Communes des Baronnie)	absent, pouvoir à N. LANTENANT Maire Molère

Assistaient au C.A. : D. TULSA (Chargé de Mission préfigurateur de l'ADAC 65), L. MICHAUT (Attachée, responsable du Service Administratif et Juridique), S. BRISE (Chargée de Mission auprès de la DGS)

Secrétaire de séance : Séverine Brisé

VU le rapport du 22 octobre 2010 indiquant que l'Assemblée départementale a délibéré quant à la création d'une agence départementale d'assistance aux communes et EPCI et donné mandat à la Commission Permanente pour la poursuite de la procédure de création de l'Agence technique départementale ;

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 10 décembre 2010 approuvant les statuts de l'Agence Départementale d'Accompagnement aux Collectivités (ADAC 65) ;

VU la délibération de l'Assemblée Départementale du 29 avril 2011 s'appuyant sur les statuts de l'ADAC 65 pour désigner 11 Conseillers généraux titulaires et 11 Conseillers Généraux suppléants membres de l'ADAC 65 et parmi ceux-ci 8 titulaires et 8 suppléants pour siéger au conseil d'Administration de l'Agence (Collège n°1) ;

VU le procès-verbal de l'Assemblée Constitutive du 27 septembre 2012 ;

VU la délibération de l'Assemblée Constitutive de l'ADAC 65 du 27 septembre 2012 désignant les membres du Collège n° 2 (Communes et EPCI) ;

DÉLIBÈRE

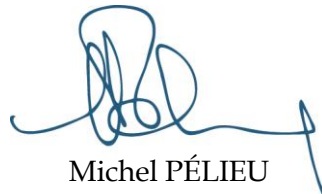
Article 1 : le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité :

- la désignation des trois Vice-présidents de l'ADAC 65 ,
- la nomination de M. Tulsa à la direction de l'ADAC 65,
- approuve l'ordre du jour du prochain C.A. ;

Article 2 : le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'Etat, service du Contrôle de légalité ;
- publication au recueil des actes administratifs ;
- insertion au registre des délibérations.

Le Président de l'ADAC 65,



Michel PÉLIEU